



Edito

Le global et le local

En ce début de 2015 l'actualité a suscité, au plan national, des manifestations impressionnantes, des discussions diverses et des prises de position nouvelles. On sait bien qu'il est essentiel qu'une réflexion se poursuive dans notre pays sur les questions que posent ces événements graves.

Sur le plan local, une amélioration des situations ne peut attendre la seule inversion des tendances nationales et internationales, même si celles-ci structurent souvent les marges de manœuvre que l'on peut mobiliser dans les territoires. Partout il y a la place pour les initiatives des élus, des partenaires sociaux, des citoyens.

L'actualité communale est riche d'enjeux importants :

- **Le Plan Local d'Urbanisme**, présenté au Conseil municipal du mois dernier, fera l'objet d'une enquête publique à l'automne pour un vote définitif prévu avant la fin de l'année. Il va structurer durablement le développement de Venelles et fixera notre cadre de vie pour les années à venir.
- **La création de la Métropole** regroupera 93 communes au 1^{er} janvier 2016 et exercera les compétences jusqu'à transférées aux six intercommunalités actuelles (dont celle du Pays d'Aix) ainsi que les compétences spécifiques prévues pour les métropoles.
- **La responsabilité sociale de la commune** sera dans les mois à venir un sujet majeur, d'actualité constante : logements sociaux dans la politique d'habitat, critères sociaux lors de la passation des marchés publics, investissements sociaux pour soutenir les ménages les plus fragiles,...

Ces trois exemples ont, sur des champs différents, un point commun : le nécessaire refus de subir, c'est-à-dire la maîtrise par la collectivité de situations qui peuvent à tout moment lui échapper. En d'autres termes, sa capacité à **établir des choix, fixer des priorités, informer et consulter les citoyens**.

Vous avez entre les mains le second numéro de la revue du Carrefour Citoyen. Nous poursuivons ainsi notre engagement de participer, avec recul, aux débats qui nourrissent la vie locale, dans la confrontation des idées et des expériences.

Nous avons pris en compte certaines remarques qui nous ont été faites. Une présentation allégée, des informations brèves sur des aspects essentiels de la vie locale, une rubrique « rebonds » qui assure le suivi des sujets développés, une fréquence de parution confirmée, ... N'hésitez pas à nous dire les sujets que vous souhaitez voir abordés dans les prochaines parutions.

Dans ce numéro, nous commençons une série d'articles sur les finances de la commune, véritable nerf de la paix sociale et du bien vivre ensemble. Nous confrontons l'exécution des marchés publics confiés à des partenaires privés aux réalités du travail de leurs salariés. Nous dressons un tableau de l'énergie solaire dans la vie de tous les jours, facteur essentiel de la transition énergétique. Nous saluons la lutte exemplaire des salariées du nettoyage et celle désespérée de Coralie. Nous rebondissons sur les rythmes scolaires, le PADD, les déplacements...

Le 2 avril nous vous invitons nombreux à partager, dès 19h30 à la salle des Faurys, un moment de convivialité pour échanger sur notre action, vos attentes, votre implication dans la construction d'une démocratie nouvelle, sociale et solidaire.

22 et 29 mars - Élections départementales : un enjeu pour la vie quotidienne !



Avec pour compétences principales actuelles l'aide sociale, les collèges, les transports départementaux et les routes, le Département occupe, entre la Région, les Intercommunalités et les Communes, une place prépondérante dans notre vie quotidienne.

Institution de proximité, le Département se doit d'être à l'écoute et de répondre à l'attente de l'ensemble des habitants de Venelles. D'où l'importance du choix des élus qui nous y représentent.

Les 22 et 29 mars prochains, nous sommes appelés à renouveler l'ensemble du Conseil départemental qui aura la responsabilité de gérer en notre nom cette collectivité pour les prochaines années. Ne nous abstenons pas !

Nous aurons le choix entre des candidats d'extrême droite et d'autres de droite « classique », des candidats soutenus par le système clientéliste sortant et d'autres porteurs de conviction de gauche, écologiste et solidaire. Votons les 22 et 29 mars !

Sommaire

Edito	1
Le budget communal : des clés pour comprendre	2
Le marché public du nettoyage : l'envers du décor	3
L'énergie solaire : où en est-on ?	4
Rebonds	5
Chroniques de la vie ordinaire	6

Le budget communal

quelques clés pour comprendre

S'il est un domaine où « l'expertise d'usage » par les citoyens n'est pas aisée, c'est bien celui qui relève du domaine de la comptabilité publique. Les finances municipales ne sont pas une fin en soi, mais un outil au service d'un projet de société tracé par une feuille de route (un programme). La comptabilité permet en quelque sorte d'en baliser le chemin. Ainsi, le Maire est chargé de l'exécution du budget voté par le Conseil municipal sur sa proposition. Par ses choix budgétaires, il est responsable de la bonne gestion de la commune au quotidien, et de la réalisation des projets et orientations politiques sur lesquelles il a été élu.

Du budget primitif au compte administratif

Commençons par quelques notions de finances publiques à l'intention des non-initiés. Pour une année N, un budget prévisionnel est présenté par le Maire dénommé « **budget primitif** ». Il comporte 2 sections, en recettes comme en dépenses :

- **1ère section** : les **recettes de fonctionnement** de la commune, sont constituées pour plus des deux tiers de la fiscalité locale, soit de nos impôts locaux (taxe habitation, foncière bâtie et non bâtie) et des concours de la CPA, alimentée pour l'essentiel par l'ancienne taxe professionnelle, et de l'État. Elles permettent d'assurer les **dépenses de fonctionnement** de la commune, c.-à-d. les salaires du personnel communal, la gestion courante des services locaux, l'entretien courant des biens, les frais financiers dont les intérêts de la dette...
- **2ème section** : les **recettes d'investissement**, provenant en majorité (90%) de subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement, permettent la **réalisation des projets** : nouveaux équipements, l'achat de gros matériel, les dépenses lourdes de maintenance des infrastructures (réseaux...), les créations de structures, (écoles, crèches par ex)...

La 1ère section répond à la question centrale de savoir comment assurer le meilleur service quotidien à la population à un coût supportable par la collectivité.

La 2ème section répond aux questions de savoir comment garantir la pérennité et le renouvellement du patrimoine de la commune et comment assurer son développement.

Le budget primitif est voté annuellement par le Conseil municipal au début de chaque exercice. Il est généralement complété par un budget supplémentaire ou de décisions modificatives en cours d'année.

Tout au long de l'année, se construit ce qui deviendra à la clôture de l'exercice comptable le **Compte Administratif**, autrement dit le bilan, document relatant toutes les écritures des opérations réalisées dans les 2 sections. Celui-ci fera l'objet d'une délibération et d'un vote au sein du Conseil municipal dans le courant du premier semestre de l'année N+1.

Si le résultat du compte de fonctionnement (1ère section) est positif, l'excédent pourra être porté à la section Investissement (2ème section) ou faire l'objet d'une provision reportée sur l'exercice prochain.

Notre explication, loin de se vouloir exhaustive, permet néanmoins de poser quelques questions.

Quels enseignements en tirer ?

Dans le contexte actuel de faible croissance durable (qui semble faire l'unanimité des experts) et de faible taux d'inflation, la tentation de taux d'intérêts actuellement faibles doit amener cependant à agir avec prudence, notamment pour les emprunts contractés avec des taux variables indexés à des supports financiers risqués (certaines communes en ont fait les frais au sens propre). **La question des choix politiques et des priorités d'investissement est cruciale.**

Dans ce cadre, ne faut-il pas donner la priorité aux projets à fort impact social et sociétal pour continuer à bien vivre ensemble dans l'espace communal ? L'investissement d'aujourd'hui, aussi indispensable qu'il soit en terme de projet sociétal, engendrera inévitablement des frais de fonctionnement demain : comment financer l'un et l'autre, sans augmenter la fiscalité locale, sachant que les dotations d'État sont chaque année en baisse ?

Doit-on céder le patrimoine communal au risque de réduire les marges de manœuvres futures, **ou doit-on renforcer la maîtrise foncière** qui rend possible les investissements futurs en donnant à la collectivité les moyens de peser sur les choix d'aménagement ?

Doit-on se replier sur soi **ou doit-on élargir la base d'imposition** en favorisant l'accueil d'activités porteuses d'emplois de proximité ?

Doit-on favoriser la délégation de service public qui, souvent, pose la question de la qualité du service rendu dans des logiques économiques de profit, **ou doit-on privilégier le maintien de la gestion des services publics en régie directe**, qui présente une garantie quant à l'application des choix de la collectivité et permet de renforcer l'emploi local ?

Ici encore les questions du choix politique et de la transparence sont centrales, notamment à travers un **contrôle de gestion efficace** permettant une évaluation attentive des politiques publiques associant le personnel communal, les usagers et les élus.

Pour mémoire, la loi d'orientation du 6 février 1992 pour l'administration territoriale de la république désigne le droit de la population à l'information et à la consultation, notamment pour ce qui concerne les orientations budgétaires de la commune. A chacun d'entre nous d'exercer ce pouvoir démocratique.

Dans le prochain numéro nous rentrerons dans le détail du compte administratif 2015 au regard du budget, une fois celui-ci validé par le Conseil municipal.



Le marché public du nettoyage : l'envers du décor

Fin février vous avez peut-être remarqué des grévistes stationnés devant la mairie de Venelles, ou vous avez lu des articles les concernant. Ils sont chargés du nettoyage des locaux administratifs, des salles communales et des locaux et installations sportives de la commune. Leur histoire nous concerne tous. Elle pointe les responsabilités des uns et des autres dans un conflit du travail qui interpelle aussi la politique communale.

De quoi parle-t-on ?

Les **marchés publics** sont des contrats conclus à titre onéreux entre les pouvoirs adjudicateurs (ici la commune) et des opérateurs économiques publics ou privés, ayant pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services. Pour un marché public, le paiement est effectué par l'acheteur public.

La **délégation de service public** (DSP) est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service.

Un choix politique

A Venelles, les élus de la majorité ont décidé de favoriser ces modes de gestion. Ainsi, depuis une dizaine d'années, sont passés en DSP : les crèches, ainsi que la restauration collective, la gestion du marché forain hebdomadaire contrairement à la ville d'Aix qui en a conservé la régie. Le nettoyage des locaux municipaux (bibliothèque, salles de sport, hôtel de ville etc...) relève lui des marchés publics.

Le principe est simple : après avoir publié un appel d'offre, comportant un cahier des charges, la commune, selon certains critères, souvent de fait, le moins cher, opte pour la société de son choix avec laquelle elle signe un contrat.

Des salariés floués ...

La loi stipule que le nouveau bénéficiaire du contrat a **obligation de reprendre tous les salariés** concernés dès lors que le transfert concerne la même activité que celle exercée par le précédent bénéficiaire du contrat et que l'ensemble des moyens nécessaires à la poursuite de l'activité est transféré.

Les **contrats de travail** sont transférés de plein droit au nouvel employeur qui en poursuit l'exécution. Le salarié conserve sa qualification, sa rémunération, le maintien des primes accordées

par l'ancien employeur et le bénéfice de l'ancienneté au service du précédent employeur.

Il y a quelques jours, soutenus par une organisation syndicale, les salariés chargés du nettoyage des locaux municipaux, dont l'employeur a changé en janvier, pour la 8ème fois en 12 ans, se sont mis en grève.

Ils ont exprimé ainsi leur désaccord avec leur nouvel employeur, celui-ci ayant, sans respect de la loi et du contrat passé, diminué le nombre d'heures affectées à leurs tâches et donc baissé leurs salaires de 30% environ.

Leur révolte est double : d'une part l'incapacité à accomplir correctement leur mission, et d'autre part l'angoisse de ne plus pouvoir subvenir à leurs besoins élémentaires et à ceux de leurs familles.



Deux sociétés avaient répondu à l'appel d'offre : celle qui détenait le marché auparavant, qui donnait satisfaction et utilisait des produits biologiques et celle qui fut choisie.

Pourquoi ? Parce que son offre s'élevait à 130 000 euros annuel contre 180 000 (chiffres arrondis), soit un différentiel considérable de 50 000 euros !

A Venelles certains veulent croire aux miracles ! Le miracle n'a pas eu lieu, le marché est en cours de renégociation. On ne fait pas d'économie sur le dos des salariés.

...et rétablis dans leur droit

Les rémunérations des salariés sont aujourd'hui rétablies. Cependant la **vigilance reste de mise** : si le nouvel employeur entendait réorganiser son activité de nettoyage à Venelles, il ne pourrait le faire qu'à la condition de ne pas dégrader les **conditions de travail** de ses salariés, et notamment ne pas accroître leur charge de travail.

Du moins-disant financier au mieux-disant social

La **responsabilité sociale des collectivités territoriales** doit se décliner aussi au sein de la municipalité elle-même, dans son appréciation des offres qui lui sont soumises.

Dans les écoles, c'est encore un personnel communal qui assure les activités de nettoyage, à la satisfaction de tous. Espérons que leur statut sera maintenu pour le bien-être des élèves et celui des salariés, ainsi à l'abri de la précarité liée à la mise en concurrence des marchés privés et aux logiques du moins-disant qui sacrifient le service rendu ou la reconnaissance du travail des salariés, parfois les deux.

L'argent des contribuables, l'argent public, doit servir à améliorer la condition des employés, et offrir aux usagers des prestations convenables et moralement acceptables. Dans de nombreuses communes, des expériences montrent que la **conservation au sein de la collectivité de prestations au service du public peut concilier une gestion rigoureuse, un service de qualité, et des conditions de travail et de rémunération respectueuses pour le personnel.**



L'Énergie solaire dans notre vie quotidienne : où en est-on ?



Le soleil est une source d'énergie gratuite et inépuisable. Ses applications pour la maison permettent de transformer l'énergie solaire en électricité ou en eau chaude sanitaire. Repères ...

L'un des grands objectifs de la « loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte » est de faire progresser la part des Énergies Nouvelles et Renouvelables (ENR) dans le mix énergétique français de 13% en 2013 à 32% en 2030 et plus de 50% en 2050, l'autre grand objectif étant de réduire la consommation finale d'énergie. L'Énergie solaire est l'une des ENR mise en œuvre.

La production d'eau chaude sanitaire à partir de l'énergie solaire est assurée par des chauffe-eau solaires comprenant des capteurs plans, un ballon d'eau, une pompe et une régulation. Dans nos villes, les installations sont souvent collectives, alors qu'elles sont individuelles dans les zones pavillonnaires (installation typique pour 4 personnes : 2 à 3 m² de capteurs plans, ballon de 110 à 180 l, appoint par chaudière à condensation ou ballon électrique). Sur le pourtour méditerranéen, la production d'énergie d'un m² de capteur orienté au Sud et incliné à 45° est comprise entre 400 et 600 kWh/an, répartie sur toute l'année, en assez bonne cohérence avec les besoins d'eau chaude.

La Région PACA a lancé un programme à destination des particuliers (<http://www.vivonsolairenpaca.fr>) visant à faire baisser les coûts et sécuriser les procédures d'installation (du devis jusqu'à la mise en service) afin de redynamiser ces solutions qui sont aidées par l'Etat à travers le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE). Ces solutions sont intégrées à la Réglementation thermique 2012 pour la construction neuve.

La production d'électricité solaire est, elle, assurée par des panneaux photovoltaïques (PV) dans lesquels les photons de lumière sont transformés en courant électrique qui sera injecté dans le réseau d'ERDF. 1 m² de panneau PV orienté au Sud et incliné de 20 à 45° produit en PACA entre 150 et 200 kWh/an.

Cette énergie électrique est rachetée selon un tarif fixé contractuellement pour 20 ans par les pouvoirs publics selon la puissance des installations. Ce tarif est en baisse constante pour prendre en compte la baisse du coût des installations. Le kWh vendu à EDF 60 cts € il y a 5 ans est aujourd'hui passé à 26,55 cts € pour les nouveaux contrats.

Le différentiel entre le coût moyen du kWh produit par EDF et le coût d'achat payé par l'État constitue une aide publique temporaire au développement de la filière PV. Cette aide est financée par la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) payée sur toutes les consommations d'électricité. L'État est bien là dans son rôle d'aménageur énergétique, et il faut souhaiter qu'il le fasse avec la même force que dans les années « 50 » pour les grands barrages hydro électriques ou pour le nucléaire dans les années « 60 » et « 70 ».

Les installations non raccordées au réseau, dites « autonomes », stockent l'énergie électrique produite le jour dans des batteries (généralement au plomb) de grande capacité. Sont concernés aussi bien la signalisation routière, les refuges de haute montagne, que des

maisons individuelles éloignées des réseaux de distribution d'électricité. Ces équipements ne sont plus subventionnés car ils trouvent aujourd'hui leur équilibre financier.

L'autoconsommation est une nouvelle approche qui prend en compte l'abaissement du prix de revient de l'énergie électrique d'origine photovoltaïque. Ici, le producteur consomme prioritairement l'électricité qu'il produit. Ce qui n'est pas autoconsommé est donné au réseau (pas de revente). Il achète au réseau les kWh dont il a besoin aux heures sans production (nuit, ciel gris,...).

Dans le secteur résidentiel, l'autoconsommation implique de nouvelles habitudes de consommation (faire tourner les machines à laver quand il y a du soleil et non pas la nuit), et suggère des moyens conséquents de stockage d'électricité telles les batteries des véhicules électriques, voire de chaleur avec le chauffage de l'eau chaude sanitaire, en période de surplus de production.

Avantages : simplifications techniques de mise en œuvre (les panneaux capteurs n'ont plus à être intégrés à la toiture), donc baisse du coût des installations, et simplifications administratives. Pour la collectivité, la surcharge des réseaux de transport d'électricité est réduite et le coût du rachat d'électricité est supprimé.



Le cadre juridique de l'autoconsommation est objet de réflexion des pouvoirs publics et des professionnels, notamment quant aux dispositions à prendre pour éviter que certains professionnels discréditent cette filière prometteuse, en particulier par un surdimensionnement des installations par rapport aux besoins diurnes.

Le bilan énergétique d'un panneau PV est favorable : il faut 2,5 ans pour qu'un panneau restitue l'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication, alors que sa durée de vie est d'au moins 25 ans. Le bilan énergétique d'un capteur plan thermique est encore meilleur : il suffit d'1 an pour qu'il restitue l'énergie nécessaire à sa fabrication.

On peut aussi consommer de l'électricité « verte » sans la produire. Des coopératives de production telles qu'ENERCOOP Provence (<http://www.enercoop-paca.fr>) permettent au consommateur d'investir dans des moyens de production collectifs d'énergie électrique renouvelable, et/ou de consommer cette énergie sans passer nécessairement par EDF.

En conclusion, l'utilisation de l'énergie solaire, sous forme thermique comme photovoltaïque, constitue un engagement sociétal responsable, participant à la protection de l'environnement et à la création d'emplois durables et non délocalisables (fabrication des capteurs thermiques, installation et entretien).

Toutefois, la vigilance des consommateurs-citoyens reste toujours de rigueur, accompagnée de conseils qualifiés, notamment l'Espace Info Énergie : le B.I.E.N. à Venelles (<http://venelles.fr/developpement-durable/le-b-i-e-n/>), et le CPIE au sein du Pays d'Aix (<http://www.cpie-paysdaix.com/contact/>), et les entreprises labellisées RGE (Reconnu garant de l'environnement).

Plan Local d'Urbanisme



Dans le numéro précédent nous avons relevé le grand écart entre les principes annoncés dans les orientations

du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et leur traduction concrète dans le projet de PLU.

D'une part, la limitation de l'étalement

urbain, la protection des terres agricoles, la création de 40% de logements sociaux inscrits dans le Schéma de cohérence territoriale du Pays d'Aix (SCOT), ... ;

D'autre, part la création de 1065 logements pour 1000 habitants supplémentaires prévus d'ici 2030, l'urbanisation de plus de six hectares de terres agricoles exploitées en vignes et céréales à Font-Trompette, l'application des 40% de logements sociaux aux seules « opérations immobilières significatives » (?).

La suppression à la demande de l'admi-

nistration des zones constructibles prévues par la municipalité à La Bosque et au Barry a reporté le vote sur le projet de PLU prévu le 17 février, retardant de fait l'ensemble de la procédure.

Ainsi, l'enquête publique où tous les Venellois(es) pourront donner leur avis sur le projet de PLU, initialement annoncée avant l'été, sera très certainement reportée à l'automne.

La commune parviendra-t-elle à tenir son objectif d'approuver le PLU avant le 1er janvier 2016, date d'entrée dans la Métropole ?

Rythmes scolaires



Les nouveaux rythmes scolaires sont à présent en place depuis deux trimestres. Ils devaient permettre d'écourter les journées trop chargées des écoliers. Où en est-on à Venelles concernant les activités proposées par la Municipalité ?

Les TAP (Temps d'Activités Périscolai-

res) à Venelles étaient jusqu'alors non des activités à proprement parler, mais un temps de garderie ou d'étude. La municipalité a proposé deux options : organiser les TAP sur un après midi par semaine ou sur les créneaux actuels le soir après l'école.

Les enseignants de 4 écoles sur 5 privilégiaient la première option pour véritablement alléger la semaine (ils trouvent les élèves très fatigués...). Cependant les parents d'élèves ne souhaitaient pas

(ou ne pouvaient pas) modifier l'emploi du temps actuel. Aussi la municipalité s'est-elle rangée à cette majorité.

Les nouvelles activités seront mises en place au 3ème trimestre : un banc d'essai pour la rentrée ? Actuellement 20% des enfants restent à l'étude surveillée. Combien seront concernés à la rentrée par ces nouvelles activités ? Quelle est l'utilisation de la subvention de 40 000 euros, versée par l'Etat ?

Déplacements



De village, Venelles est devenue une petite bourgade périphérique de l'agglomération aixoise. La qualité de vie s'est progressivement transformée avec son lot de pollution sonore, de pollution de l'air et une circulation routière encombrée. Le nombre de véhicules sur les routes venelloises augmente inexorablement, ...

Le schéma général des transports intègre finalement le projet de halte ferroviaire, ainsi que l'amélioration des zones de stationnement pour favoriser le covoiturage. Il prévoit l'étirement de la commune par l'extension urbaine vers Font-Trompette.

Ce schéma confirme la place excessive de l'automobile dans les projections de déplacement venellois. Il appelle trois critiques :

- l'affirmation répétée de l'adéquation entre les besoins et l'offre de stationnement dans le centre, alors que des voitures ventouses occupent le même emplacement à longueur de journée.

- la propension à considérer Venelles comme un îlot au milieu du désert, sans lien avec les communes voisines. Aucune recherche de mise en cohérence n'a semble-t-il été menée.

- L'absence de véritable politique de déplacement qui prenne en compte l'ensemble des moyens de transport (collectifs, deux roues, piétons). Force est de constater que de nombreux passages sont impraticables aux poussettes, que certains trottoirs sont

durablement encombrés par des véhicules et/ou la végétation des riverains, que les interruptions des extrémités de pistes cyclables constituent des zones de danger.

En bonne entente avec la Commission municipale « déplacements », les citoyens qui y sont associés ont obtenu la création d'un Groupe de Travail sur les transports doux et les transports en commun.

Ce groupe a transmis aux services techniques des propositions « de terrain » afin d'assurer la continuité entre les tronçons de pistes cyclables actuelles. Une démarche semblable reste à mener pour les cheminements piétons, inexistantes. Une rencontre avec les responsables des transports collectifs de la CPA a été initiée en vue d'une concertation CPA/utilisateurs.

Video surveillance



La police municipale, la gendarmerie et les élus se préoccupent de la sécurité des Venellois. Et nous nous en félicitons.

Nous n'engagerons pas ici le débat sur l'efficacité du dispositif de video surveillance. Dans les lieux fermés elle peut sécuriser les parkings, les entre-

pôts ou prévenir les accidents dans les sites industriels sensibles. Concernant les caméras installées sur la voie publique, les avis sont partagés, y compris parmi les spécialistes du sujet, notamment en terme de prévention, et de fiabilité.

A l'heure où on nous dit qu'il faut faire des économies et « qu'on n'a pas les moyens », par exemple, de financer des activités périscolaires réellement éducatives et culturelles, il est de la responsabilité citoyenne de poser la question

de son coût. N'oublions pas que ces caméras, d'une durée de vie limitée, coûtent très cher (remplacement, accroissement du parc, installation, maintenance...). On peut s'étonner que la municipalité, afin de « quadriller l'ensemble du territoire communal », prévoie d'en multiplier le nombre dans les années à venir.

Nous préférierions que nos impôts servent à faire le choix d'une véritable politique de prévention-éducation.

Chroniques de la vie ordinaire

Non, la misère n'est pas moins pénible au soleil de Provence

Dans notre dernière parution, nous avons raconté l'histoire d'un Venellois de 68 ans, expulsé de force de son logement par un promoteur immobilier. Aujourd'hui, il vit dans un logement du privé, du fait de l'absence de logements sociaux sur notre commune (la pénalité payée par la commune pourrait atteindre 319 000€ en 2015). Il faut maintenant faire face aux dépenses d'une nouvelle location. Comment vivre avec le minimum vieillesse de 800 euros par mois et régler 450 euros de loyer dans l'attente du versement des allocations logement ? C'est grâce à la solidarité citoyenne et aux aides du CCAS qu'il arrive aujourd'hui à survivre.

Le 8 mars partout dans le monde des hommes et des femmes se sont mobilisés pour la journée internationale du

droit des femmes. Elles sont entre 1,5 et 2 millions en France à élever seules leurs enfants. D'après le Conseil économique et social (CESE), les femmes représentent 57% des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Une mère seule sur 3 vit sous le seuil de pauvreté.

Coralie (son prénom a été changé) vit à Venelles. Seule depuis 2004, elle jongle tous les mois entre les dépenses contraintes et le stress de nourrir ses enfants. Comme d'autres familles de notre commune elle va aux Restaurants du Cœur à Aix. Bien sûr les sorties culturelles et festives pour les enfants sont du domaine de l'impossible. Heureusement il y a la solidarité du voisinage pour vivre un peu mieux les urgences de la vie.

L'insuffisance de logements sociaux la conduit à vivre dans un logement, véritable passoire énergétique. Alors les factures explosent. Les retards de paiement, la peur de la coupure la conduisent à une situation de précarité éner-

gétique comme 256 000 ménages de PACA, un 1 ménage sur 8. Elle travaille comme saisonnière. Bien sûr elle souhaiterait travailler davantage. Cette recherche permanente d'un travail qui fuit, c'est aussi une frustration psychologique difficile à supporter.

On nous dira « il y a le recours aux services sociaux des collectivités territoriales » (CCAS, Conseil Général...). Mais comment ceux-ci peuvent-ils répondre à la vague des 8 millions de Français qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, même si certaines communes ont fait de la solidarité une priorité ? Dans le même temps où, pour d'autres, l'argent coule à flots : 54 milliards ont été versés aux actionnaires en 2014, la fraude fiscale est estimée à 60 milliards par an et 10% des Français les plus fortunés ont accumulé 60% de la richesse produite entre 2008 et 2010.

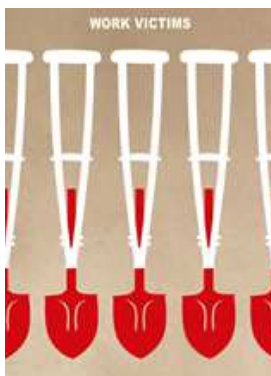
La fatalité n'existe pas. C'est au peuple d'écrire l'histoire comme vient de le montrer le peuple grec.

Jardins partagés

A Venelles, 36 candidats pour 24 places. Pourquoi pas un engagement plus fort ? Des jardins collectifs gérés en commun au pied des logements sociaux : ou comment concilier la solidarité et la qualité du cadre de vie.

28 avril 2015 : Journée mondiale de la santé au travail à Venelles

Le Bureau International du Travail (BIT) célèbre la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail le 28 avril. Il s'agit d'une campagne de sensibilisation dont l'objectif est de donner un coup de projecteur sur les tendances émergentes dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail et sur l'ampleur du défi que représentent les lésions, les maladies et les accidents mortels liés au travail dans le monde.



Posterfortomorrow

Le 28 avril est également le jour retenu par le mouvement syndical dans le monde pour rendre hommage aux travailleurs morts ou blessés au travail.

A Venelles aussi la Fondation Copernic mène campagne depuis plusieurs années : le 28 avril sera une journée de mémoire pour ne plus perdre sa vie à la gagner, et une journée de mobilisation pour la prévention des risques professionnels. Carrefour Citoyen s'y associe au nom du **droit à un travail, sûr, digne et salubre.**

Qui sommes-nous ?

Le Carrefour Citoyen de Venelles et du Pays d'Aix est un mouvement d'éducation populaire. Il est indépendant de tout parti politique. Par contre, il n'est pas apolitique. C'est dans ce cadre que le Carrefour Citoyen s'est engagé dans la dernière campagne municipale, pour favoriser la prise de conscience et l'action citoyenne, à tous les niveaux de la société, dans les domaines politiques, sociaux et culturels, en référence aux valeurs qui fondent son action :

- L'humanisme et le respect de la différence
- La justice et l'émancipation et la solidarité
- L'économie au service de l'Homme
- Le respect des équilibres écologiques
- La délégation et la responsabilité

Nous voulons contribuer à construire des alternatives éducatives, sociales, économiques, politiques, dans lesquelles les citoyens sont co-auteurs de leur devenir.

L'éducation populaire n'est pas neutre. Elle est un militantisme qui trouve son énergie dans la confiance en l'intelligence individuelle et collective, à l'opposé du « chacun pour soi ». Elle ne saurait souscrire à une quelconque idéologie qui nous demanderait d'accepter, par fatalisme, l'exploitation et l'exclusion sociale de certains, comme un mal nécessaire.

Le Carrefour Citoyen de Venelles et du Pays d'Aix est un lieu d'échanges d'idées, de débat, permettant la découverte de nos droits, devoirs et pouvoirs de citoyens, un lieu de formation permanente, un lieu d'initiatives et d'actions locales, un lieu où se pratique une vraie solidarité concrète et fraternelle.

Rendez-vous le 2 avril à 19h30, Salle des Faurys.